

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	4
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	7
Informations spécifiques	8
Informations réglementaires	10
Certification du commissaire aux comptes	14
Comptes annuels	18
Bilan Actif	19
Bilan Passif	20
Hors-Bilan	21
Compte de Résultat	22
Annexes aux comptes annuels	23
Règles et méthodes comptables	24
Evolution de l'Actif net	27
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	35
Inventaire	36

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Code ISIN : (C) FR0013256476

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI ALLOCATION MANDAT, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux actions, obligataires, monétaires et devises.

L'objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions, de taux et de devises par le biais des OPC et des instruments à terme dans le cadre d'un niveau de risque piloté. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice composite 40% MSCI World (calculé dividendes réinvestis) et 60% Eonia.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des OPC gérés par toutes sociétés de gestion dont Amundi Asset Management et repose sur une connaissance approfondie des fonds et des équipes de gestion.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions et de taux oscille pour chacun de ces marchés à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100%.

Les actions sont émises par des sociétés de toutes capitalisations, sans contrainte géographique et sans restriction de secteurs.

Les obligations pourront être émises dans toutes devises par des entités publiques ou privées de toutes zones géographiques dont les marchés émergents et sans contraintes de notation. Dans le cadre de la sélection des OPC, la société de gestion s'assure que le gérant des OPC sélectionnés ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences pour recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à D sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à C selon Moody's ou jugées équivalentes par le gérant.

La sensibilité de la partie obligataire sera comprise entre -2 et +8.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds ne pourra pas conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	----------	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète ses limites d'exposition aux différentes classes d'actif.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Les crises se suivent mais ne se ressemblent pas. Chacune amène son lot de bouleversements sur l'économie mondiale, les entreprises et les investisseurs. Il en sera sans doute de même pour celle liée au Coronavirus. La gestion de la crise sanitaire est passée par une politique de confinement visant à limiter la pandémie, avec des impacts importants sur l'économie et donc sur la croissance mondiale. Dans ce contexte inédit, les autorités (gouvernements et Banques centrales) sont intervenues massivement afin de stabiliser puis tenter de relancer les économies des différents pays. A ce stade, force est de constater que les réponses budgétaires et monétaires sont considérables et coordonnées, avec des mesures budgétaires exceptionnelles annoncées à travers le monde et qui se sont renforcées au fur et à mesure de la réévaluation de l'impact économique de la crise. Dans les zones développées, ces plans de relance représentent parfois plus de 10 % du PIB. Le soutien massif des Banques centrales permet de financer ces plans d'ampleur, d'éviter les tensions sur les marchés interbancaires et d'assurer le financement des entreprises. Après une première phase de correction très sévère au 1er trimestre, notamment sur l'ensemble des marchés actions, nous avons ainsi pu assister à un redressement spectaculaire de l'ensemble des marchés financiers depuis les points bas enregistrés mi-mars, aussi bien sur les obligations souveraines et d'entreprises privées que sur marchés actions mondiaux, avec toutefois des différences notables selon les zones géographiques. Si les marchés actions ont repris le chemin de la hausse aux Etats-Unis, notamment grâce aux valeurs technologiques, les autres places financières (qu'elles soient européennes, japonaises ou émergentes) affichent encore tout de même une baisse plus ou moins significative depuis le début de l'année, malgré le fort rebond des indices depuis mars. Les marchés mondiaux ont en effet bénéficié d'une combinaison de facteurs encourageants. D'une part, les réouvertures de l'activité économique, post confinement, renforcent l'espoir d'une reprise plus rapide que prévu, avec en toile de fond l'évolution plutôt encourageante des courbes épidémiologiques. D'autre part, les nouvelles politiques positives en provenance d'Europe (proposition de plan d'investissement franco-allemand, plan budgétaire ambitieux de la BCE, etc.) laissent penser que la zone pourrait trouver une voie de reprise commune. Ce redressement des différentes classes d'actifs a notamment été soutenu par l'intervention et l'injection massive de liquidités par les Banques centrales. Au sein du fonds Amundi Allocation Mandat, nous avons adapté rapidement nos expositions par grandes classes d'actifs et par zones géographiques au cours du semestre. Notre exposition aux actions est passé de de 10% fin février à 64% fin juin et a ainsi permis d'amortir la baisse puis d'accompagner fortement la reprise des marchés financiers. Nous pensons qu'à court terme, les marchés devraient graduellement continuer à se rétablir, grâce aux intenses plans d'aide mis en place par les gouvernements et les banquiers centraux. La reprise progressive de l'activité devrait mécaniquement permettre d'améliorer les indicateurs d'activité, bien que ces derniers restent encore en zone de contraction pour la majorité des pays.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ALLOCATION MANDAT, la performance est de 21,57%. Celle du benchmark est de 1,29% avec une Tracking Error de 11,02%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIÉES À LA CRISE COVID-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI ETF MSCI FRANCE UCITS ETF	37 804 503,58	72 316 035,53
AMUNDI GOVTBDHIGHRATEURMTSINVGRAUETFEU C	50 299 333,71	49 535 637,11
AMUNDI US TREASURY 1-3 UCITS ETF USD C	61 050 887,71	21 248 422,88
AMUNDI FUNDS BOND GLOBAL EMERGING CORPORATE	34 299 127,44	43 007 176,27
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY	42 326 778,46	31 858 545,06
AMUNDI PRIME EURO GOVIES UCITS ETF DR	30 572 334,24	30 506 461,41
AMUNDI EQY GL GOLD MINES ME C	52 638 283,44	6 382 966,57
BFT AUREUS IC	16 937 209,41	33 188 340,48
EUROPEAN CREDIT SRI I2C	22 738 967,75	22 124 241,45
AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EUROMTS IG UCITS	22 374 034,44	22 354 497,71

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 30 juin 2020 : date de mise à jour du prospectus.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe «Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global :

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 65,44%.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 152,64%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 146,91%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de près de 6 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives* les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :
 - mines antipersonnel,
 - bombes à sous-munitions,
 - armes chimiques,
 - armes biologiques,
 - armes à uranium appauvri.Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

- Amundi a également décidé d'exclure ou sous-pondérer dans sa gestion* certaines activités dont les très fortes externalités négatives les exposent à des pressions croissantes de la société et des contraintes réglementaires ou fiscales croissantes. A fin 2018, deux secteurs sont concernés :
 - charbon : exclusion des entreprises réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, ou produisant plus de 100 millions de tonnes de charbon par an,
 - tabac : les entreprises qui réalisent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans le secteur du tabac ne peuvent avoir une note ESG supérieure à E (fournisseurs, fabricants et distributeurs).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : www.amundi.com.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence*

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein d'Amundi Asset Management (« Amundi AM ») est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 8 février 2019, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2018 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2019.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2019, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1. 1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi AM à l'ensemble de son personnel (soit 1 381 collaborateurs au 31 décembre 2019) s'est élevé à 145 414 374 euros. Ce montant se décompose comme suit :

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi AM sur l'exercice : 105 383 398 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi AM sur l'exercice : 40 030 975 euros, 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « *carried interest* » a été versé au cours de l'exercice 2019, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 13 994 636 concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 28 collaborateurs au 31 décembre 2019), 11 917 096 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2019).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) ;
- Innovation/développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute ; développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment,

- La mise en place d'un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- La partie différée du bonus des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ALLOCATION MANDAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ALLOCATION MANDAT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 January 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	246 767 337,51	209 417 304,28
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	244 081 387,79	208 552 854,59
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	244 081 387,79	208 552 854,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 685 949,72	864 449,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 685 949,72	864 449,69
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 107 075,40	4 830 053,25
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 107 075,40	4 830 053,25
COMPTES FINANCIERS	36 046 989,33	1 082 023,89
Liquidités	36 046 989,33	1 082 023,89
TOTAL DE L'ACTIF	293 921 402,24	215 329 381,42

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	245 710 354,56	217 135 897,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées a		
Report à nouveau a		
Plus et moins-values nettes de l'exercice a,b	45 305 950,35	-3 879 260,44
Résultat de l'exercice a,b	-2 311 197,54	-1 775 237,01
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	288 705 107,37	211 481 399,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 680 692,09	910 239,77
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 680 692,09	910 239,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 680 692,09	910 239,77
Autres opérations		
DETTES	2 535 602,78	2 937 647,55
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 535 602,78	2 937 647,55
COMPTES FINANCIERS		94,11
Concours bancaires courants		94,11
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	293 921 402,24	215 329 381,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1220	66 300 846,37	
XEUR FSTY DJ 1220	4 187 295,00	
EUR EUX STX LG2 1220	7 020 000,00	
XEUR FOAT EUR 1220	1 685 500,00	
DJE 600 OIL G 1220	4 317 520,00	
XEUR FSTN DJ 1220	4 287 465,00	
XEUR FBTP BTP 1220	3 689 500,00	
XEUR FSTF DJS 1220	4 211 115,00	
NQ USA NASDAQ 1220	11 478 748,99	
CBOT USUL 30A 1220	6 052 956,98	
CME EC EURUSD 1219		36 702 554,58
XPAR FCE CAC 40 IND		30 082 800,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJE 600 INDUS 1220	2 894 850,00	
OS NIKKEI 225 1220	17 165 319,53	
RTY INDEX 50 1220	21 424 534,17	
CAC 40 FUT 1020	11 618 420,00	
DJE 600 BANK 1220	2 684 500,00	
XEUR FSTH DJ 1220	2 859 840,00	
DJE SML200 1220	11 676 150,00	
DJS F&B FUT 1220	2 920 155,00	
XEUR FSTS DJ 1220	2 864 140,00	
DJE 600 REAL 1220	2 841 860,00	
CME CME JPY/USD 1219		170 574,21
FV CBOT UST 5 1219		19 889 587,11
TU CBOT UST 2 1219		21 546 046,60
TY CBOT YST 1 1219		26 655 372,87
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 213,22	27 168,02
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	14 213,22	27 168,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	100 916,76	23 010,72
Autres charges financières		
TOTAL (2)	100 916,76	23 010,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-86 703,54	4 157,30
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 124 237,55	1 554 155,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 210 941,09	-1 549 998,33
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-100 256,45	-225 238,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 311 197,54	-1 775 237,01

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative bourse du jour.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013256476 - AMUNDI ALLOCATION MANDAT : Taux de frais maximum de 1,00%

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT	Capitalisation	Capitalisation

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	211 481 399,99	158 686 243,59
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	107 587 199,85	105 546 857,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-82 439 685,02	-56 079 782,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 516 260,32	4 935 897,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 218 130,49	-7 731 347,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	50 397 406,28	6 255 139,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-14 564 923,37	-6 906 828,12
Frais de transactions	-243 502,39	-174 700,92
Différences de change	-3 672 071,82	400 232,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 078 426,53	7 375 044,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	18 300 421,66	7 221 995,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 221 995,13	153 048,94
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 633 408,80	724 643,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 725 026,93	-91 618,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	91 618,13	816 261,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 210 941,09	-1 549 998,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	285 078 029,99	211 481 399,99

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	35 502 143,99	12,30
Change	66 300 846,37	22,96
Taux	11 427 956,98	3,96
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	113 230 947,34	39,22
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	78 949 768,70	27,35
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	78 949 768,70	27,35

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							36 046 989,33	12,49
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	11 427 956,98	3,96						
Autres opérations								

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN*

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	36 046 989,33	12,49								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									11 427 956,98	3,96
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	36 889 072,48	12,78						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 148 496,14	1,09	888 244,22	0,31				
Comptes financiers	709 860,45	0,25	395 749,14	0,14	91,32			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	83 832 552,34	29,04						
Autres opérations	21 424 534,17	7,42	17 165 319,53	5,95				

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	4 907 979,74
	Dépôts de garantie en espèces	6 199 095,66
TOTAL DES CRÉANCES		11 107 075,40
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 953 118,58
	Frais de gestion fixe	443 727,37
	Autres dettes	138 756,83
TOTAL DES DETTES		2 535 602,78
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		8 571 472,62

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 019 603,489	107 587 199,85
Parts rachetées durant l'exercice	-790 836,391	-82 439 685,02
Solde net des souscriptions/rachats	228 767,098	25 147 514,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 358 341,068	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 124 237,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/09/2020
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			244 081 387,79
	LU1681045024	AIS MSCI EM LA UEC	11 418 790,30
	LU0906534077	AMUNDI EQY GL GOLD MINES ME C	64 409 146,69
	FR0010655704	AMUNDI ETF MSCI FRANCE UCITS ETF	34 913 277,30
	LU1882440503	AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI STRATEGY I EUR C	14 741 097,32
	LU0755948287	AMUNDI FUNDS BOND GLOBAL EMERGING CORPORATE - MHE (C)	10 836 520,43
	LU0907913031	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND M EUR C	7 945 003,02
	LU0568614837	AMUNDI FUNDS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND M EUR C	9 317 293,98
	LU1681044480	AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ET	11 929 774,08
	LU2182388749	AMUNDI PRI US TREAS BD 0-1 Y U ETF DR EH	15 868 314,40
	LU1681040819	AMUNDI US TREASURY 1-3 UCITS ETF USD C	36 889 072,48
	FR0010144568	AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA I	5 623 547,82
	FR0013385580	BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	7 292 190,45
	FR0010838722	CPR FOCUS INFLATION FCP I	12 897 359,52
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			244 081 387,79

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 311 197,54	-1 775 237,01
Total	-2 311 197,54	-1 775 237,01

	30/09/2020	30/09/2019
Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 311 197,54	-1 775 237,01
Total	-2 311 197,54	-1 775 237,01

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	45 305 950,35	-3 879 260,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	45 305 950,35	-3 879 260,44

	30/09/2020	30/09/2019
Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	45 305 950,35	-3 879 260,44
Total	45 305 950,35	-3 879 260,44

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net EUR	158 686 243,59	211 481 399,99	288 705 107,37
Nombre de titres	1 603 487,825	2 100 135,957	2 358 341,068
Valeur liquidative unitaire	98,96	100,69	122,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,83	-1,84	19,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,08	-0,84	-0,98

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF MSCI FRANCE UCITS ETF	EUR	149 011	34 913 277,30	12,09
AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA I	EUR	957,198	5 623 547,82	1,94
BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	EUR	69,299	7 292 190,45	2,53
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	97 426,798	12 897 359,52	4,47
TOTAL FRANCE			60 726 375,09	21,03
LUXEMBOURG				
AIS MSCI EM LA UEC	EUR	1 273 992	11 418 790,30	3,95
AMUNDI EQY GL GOLD MINES ME C	EUR	434 991,198	64 409 146,69	22,31
AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI STRATEGY I EUR C	EUR	10 518,311	14 741 097,32	5,10
AMUNDI FUNDS BOND GLOBAL EMERGING CORPORATE - MHE (C)	EUR	109 294,205	10 836 520,43	3,76
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND M EUR C	EUR	69 032,957	7 945 003,02	2,75
AMUNDI FUNDS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND M EUR C	EUR	73 852,996	9 317 293,98	3,23
AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ET	EUR	367 296	11 929 774,08	4,13
AMUNDI PRI US TREAS BD 0-1 Y U ETF DR EH	EUR	793 630	15 868 314,40	5,50
AMUNDI US TREASURY 1-3 UCITS ETF USD C	USD	238 314	36 889 072,48	12,78
TOTAL LUXEMBOURG			183 355 012,70	63,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			244 081 387,79	84,54
TOTAL Organismes de placement collectif			244 081 387,79	84,54
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 1020	EUR	242	-594 807,00	-0,21
CBOT USUL 30A 1220	USD	-32	23 024,77	0,01
DJE 600 BANK 1220	EUR	650	-237 250,00	-0,08
DJE 600 INDUS 1220	EUR	105	-37 275,00	-0,02
DJE 600 OIL G 1220	EUR	-464	107 420,00	0,04
DJE 600 REAL 1220	EUR	371	-59 360,00	-0,02
DJE SML200 1220	EUR	810	-246 645,00	-0,08
DJS F&B FUT 1220	EUR	87	-40 675,00	-0,01
EC EURUSD 1220	USD	530	-748 656,89	-0,26
EUR EUX STX LG2 1220	EUR	-390	195 000,00	0,06
NQ USA NASDAQ 1220	USD	-59	-323 795,68	-0,11
OS NIKKEI 225 1220	JPY	916	162 607,52	0,06
RTY INDEX 50 1220	USD	334	31 130,35	0,01
XEUR FBTP BTP 1220	EUR	-25	-37 750,00	-0,01
XEUR FOAT EUR 1220	EUR	-10	-16 500,00	-0,01
XEUR FSTF DJS 1220	EUR	-159	90 630,00	0,03

AMUNDI ALLOCATION MANDAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XEUR FSTH DJ 1220	EUR	64	6 755,00	
XEUR FSTN DJ 1220	EUR	-189	128 715,00	0,04
XEUR FSTS DJ 1220	EUR	142	-175 370,00	-0,06
XEUR FSTY DJ 1220	EUR	-147	47 775,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 725 026,93	-0,59
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 725 026,93	-0,59
TOTAL Instruments financier à terme			-1 725 026,93	-0,59
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	1 200 271,86	1 023 555,08	0,35
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-20 122 640	-162 607,52	-0,05
APPEL MARGE CACEIS	EUR	869 337	869 337,00	0,30
TOTAL Appel de marge			1 730 284,56	0,60
Créances			11 107 075,40	3,84
Dettes			-2 535 602,78	-0,88
Comptes financiers			36 046 989,33	12,49
Actif net			288 705 107,37	100,00

Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT	EUR	2 358 341,068	122,41
---------------------------------------	------------	----------------------	---------------

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com